Protection sociale en Europe. Rapport 1995

1995/2289(COS) - 28/11/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

La protection sociale représente une composante fondamentale du modèle européen de société. Vecteur de confiance, elle contribue à la cohésion sociale et à la création d'un sens de communauté parmi les citoyens européens. Il existe également un large consensus quant au fait que l'achèvement du marché intérieur et la réalisation de l'Union économique et monétaire (UEM) ne devraient pas se faire au prix d'une dévaluation sociale. Il ressort de divers sondages que les citoyens européens sont gravement préoccupés quant aux effets de l'UEM sur la protection sociale, la pauvreté et l'exclusion. La réponse du Comité économique et social aux problèmes posés par la Commission devrait, comme en 1992, être qu'il existe réellement des arguments majeurs en faveur du développement par l'Union européenne d'une stratégie plus dynamique en matière de convergence de la protection sociale. Cette convergence devrait partir des objectifs fondamentaux déjà contenus dans le Traité et dans les traditions des Etats membres en matière d'Etat-providence, et confirmés par les normes internationales qu'ils ont acceptées. Elle devrait soutenir et améliorer la cohésion sociale, et prévenir les politiques régressives visant le plus petit dénominateur commun. Quel avenir pour la protection sociale en Europe ? - Adapter la protection sociale à la situation de l'emploi. - Promouvoir le marché européen du travail - Promouvoir l'évolution de la formation continue - Quelles prestations financer par la solidarité ? - Favoriser la politique familiale Quelle organisation pour une protection sociale adaptée au marché unique ? - Protection sociale et libre circulation des personnes - Protection sociale et libre prestation de services - Les systèmes de santé en Europe